

# L'inf'Eaux

L'ACTU DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE EST



## CONNAISSEZ-VOUS ?

### La grenouille agile

La grenouille agile mesure jusqu'à 8 cm de long et préfère les prairies et les bois où elle peut se camoufler facilement. **Sa reproduction a lieu généralement dans de petites mares bien oxygénées entre février et mars.** Les pontes en forme de boule sont fixées à des végétaux sous l'eau puis se détachent pour flotter en surface. Les têtards restent environ 3 mois dans l'eau avant de développer des poumons et de sortir de la mare.

Cette espèce protégée, tout comme les crapauds, salamandres et tritons, **est menacée en raison de la destruction de ses habitats naturels**, notamment les mares nécessaires à son cycle de vie et **des dangers liés à la circulation routière.**

## Agenda

COMICE AGRICOLE À  
THORIGNÉ-FOUILLARD (35)  
1ER SEPTEMBRE 2024

JOURNÉE BOCAGE DE L'UGVE À  
DESTINATION DES ÉLUS DU COMITÉ  
TERRITORIAL ET DES EPCI  
17 SEPTEMBRE 2024

SALON LA TERRE EST  
NOTRE MÉTIER À RETIERS (35)  
CONFÉRENCE LE JEUDI 26 SEPT. À 11H  
« Échanges interactifs autour des projets  
transversaux en faveur de la restauration des  
milieux aquatiques et de l'amélioration de la  
qualité de l'eau »  
24 & 25 SEPTEMBRE 2024

INAUGURATION DU SITE DE TRAVAUX À  
TAILLIS (35)  
30 SEPTEMBRE 2024

## [Actu] alités

Le 19 février dernier, s'est tenu le comité de pilotage annuel du contrat de bassin versant. Le bilan des travaux réalisés en 2023 a été présenté :

### MILIEUX AQUATIQUES

**18 projets milieux aquatiques ont été réalisés ou engagés pour un montant total de 2 048 950 €.** Cela représente 5,8 km de cours d'eau et environ 800 000 m<sup>2</sup> de zones humides restaurées. Les principaux travaux ont porté sur des renaturations de cours d'eau et des suppressions ou aménagements de plans d'eau. **Pour information, les travaux pour l'année 2024 ont démarré !**

### BOCAGE

Pour la campagne de plantations 2023-2024, 221 personnes ont été contactées dont 190 rencontrées. **Ces rendez-vous ont permis la réalisation de 95 projets représentant un linéaire de 64.52 km de haies dont 24.15 km sur talus** selon la répartition suivant :

- 51,155 km de haies ont été plantées dans le cadre du programme Breizh Bocage pour un montant de 533 380 €.
- 4,882 km de haies pour le programme Bocage en Pays de la Loire pour un montant de 45 510 €.
- 8,883 km sur le territoire de la ZSCE pour un montant de 110 961 €.

**La campagne de plantations 2024-25 débutera en septembre.**

### AGRICOLE

**Pour ce volet, la promotion des MAEC a été réalisée ainsi que des diagnostics et suivis individuels. Le programme d'actions de la ZSCE a été suivi et le soutien a été apporté à un groupe Eco-Phyto. L'animation territoriale a été assurée dans le cadre du dispositif des PSE sur les captage de Princé, de la Valière et de la ZSCE.**

L'installation-transmission, une des priorités du contrat territorial, est un nouveau levier activé pour la restauration de la qualité de l'eau. Enfin 511 777 € ont été également alloués aux actions en maîtrise d'ouvrage associée pour des accompagnements techniques, des expérimentations, des formations et études ainsi que de nombreux rassemblements thématiques.

### COMMUNICATION

**Le rapport d'activités 2023** d'Eaux & Vilaine est sorti !  
Retrouvez-le en intégralité ici :



# Grand [Format]

ACTIONS TRANSVERSALES

## Un programme de sensibilisation à destination des scolaires

L'Unité de Gestion Vilaine Est propose aux écoles de son territoire l'intervention d'éducateurs spécialisés dans le domaine de l'environnement ou de structures agricoles dans le cadre des projets pédagogiques menés par les enseignants. Le but de ces interventions est de sensibiliser et de responsabiliser les enfants à la protection de l'eau.

### MODALITÉS D'INTERVENTION

Des animateurs interviennent dans les classes à raison de trois demi-journées, pour les niveaux de CM1 et CM2. Le projet pédagogique est intégré par l'enseignant dans son projet de classe et/ou d'école. Il nécessite une réelle implication des enseignants et des élèves avec une valorisation des apprentissages acquis au cours des interventions. Les animations sont réalisées en classe et sur le terrain, si possible à proximité de l'école.

**Ces interventions sont financées par Eaux et Vilaine et subventionnées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional.**

Au total, **25 classes** sur le territoire de l'unité ont pu bénéficier du programme cette année, et 29 l'an passé. Le nombre de demandes étant plus élevé que le nombre de classe, des critères de sélection ont été mis en place (école déjà bénéficiaire de ce programme ou d'un programme équivalent, répartition territoriale, motivation du projet).

Six partenaires travaillent actuellement avec l'UGVE dans le cadre de ce programme : Agrobio 35, Eau et Rivière de Bretagne, Fénicat, Les Petits Débrouillards, Mayenne Nature Environnement et Nous les Graines de Demain.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter **Florence Casanova**, l'animatrice territoriale de l'unité, par mail à [florence.casanova@eaux-et-vilaine.bzh](mailto:florence.casanova@eaux-et-vilaine.bzh) ou par téléphone au **07 56 18 11 51**.



## 4 thématiques en lien avec l'eau sont proposées dans le cadre du projet pédagogique développé par l'UGVE



**L'eau, de la nature au quotidien : les bassins versants, l'eau, les milieux aquatiques à découvrir et préserver.**

Les animations sur cette première thématique ont pour objet de faire connaître aux enfants les milieux humides situés à côté de chez eux (rivières, mares, étangs...) et leurs utilisations.



**La nature près de l'école : accueillir et préserver la biodiversité en milieu urbain, c'est possible !**

Ces animations expliquent aux enfants les techniques pour jardiner au naturel, en respectant l'eau et en favorisant la biodiversité.



**Le bocage : la haie au service de l'eau, un paysage bocager à découvrir et préserver.**

Les animations sur cette troisième thématique visent à faire connaître aux enfants les notions de paysage et de bocage, ainsi que les effets de l'action de l'homme (atteintes, création, restauration...).



**Eau et agriculture : un changement de pratiques pour une eau préservée.**

Ces animations visent à mettre en évidence le lien entre l'agriculture locale et la qualité de l'eau. L'objectif est de permettre aux enfants de comprendre l'importance de la ressource en eau en agriculture, mais aussi de matérialiser l'impact des pollutions diffuses.



### JOURNÉE TRANSVERSALE

L'Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons (ATBVB), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Bretagne, ont organisé en partenariat avec Eaux et Vilaine une journée terrain collaborative : « Milieux aquatiques, agricole, bocage : croisons les regards à travers la visite d'une exploitation ».

**Les objectifs de cette rencontre étaient d'améliorer l'interconnaissance des 3 corps de métiers et de découvrir les différentes façons de travailler ensemble afin de gagner en efficacité et aller plus loin dans les enjeux transversaux.**

Cette journée, qui s'est déroulée le 13 juin, a réuni plus de 40 techniciens issus d'Eaux et Vilaine, de syndicats de bassin versant, du département et de la Chambre d'Agriculture.

## Re [Source]

# Florence Casanova

## Animatrice territoriale



### En quoi consiste votre poste ?

Le poste d'animatrice territoriale anime le réseau des acteurs institutionnels du territoire autour des enjeux de la gestion quantitative et qualitative de l'eau, en lien avec l'équipe de l'unité de gestion.

Dans ce cadre, j'assure la coordination et l'harmonisation des politiques publiques en lien avec la compétence GEMA portée par l'unité dans un objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau. Je contribue également à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion en lien avec les missions socles de l'EPTB.

Ce poste assure la coordination des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires, ainsi que de la communication. Enfin, une autre mission est d'assurer la déclinaison du SAGE au niveau de l'unité et garantir la prise en compte des enjeux qui émanent de l'échelon local. Sur divers sujets, ce poste se fait le relais, à la fois entre l'unité et le socle, mais aussi entre l'unité et le territoire.

### Concrètement, comment s'organise votre travail au quotidien au sein de l'UGVE ?

Au sein de l'UGVE, mon travail s'organise autour de plusieurs axes :

- Le lien avec les EPCI : une rencontre annuelle au minimum est organisée afin de partager les sujets transversaux en lien avec nos compétences GEMA, ainsi qu'un temps d'échange inter-EPCI. Le bilan de nos actions leur est présenté annuellement dans une de leur instance.
- Le suivi de la révision du SAGE en cours.
- La réalisation de documents de communication généralistes et des documents spécifiques.
- La sensibilisation à destination des scolaires, des élus et du grand public.
- La participation au réseau « Eau & Urbanisme ».
- La participation à la vie de l'unité et la représentation d'Eaux et Vilaine au sein des diverses réunions.

### Quels sont vos interlocuteurs privilégiés ?

Mes interlocuteurs privilégiés au sein d'Eaux et Vilaine restent mes collègues de l'unité aussi bien du pôle ressource que du pôle technique. A l'échelle plus large, des échanges réguliers ont lieu avec les autres animatrices territoriales ainsi que les cellules communication et planification. En dehors de l'établissement, j'échange principalement avec les référents GEMA des EPCI et les collectivités.

### Quelles sont vos projets en cours ?

La révision du SAGE Vilaine actuelle demande un suivi régulier et la participation aux groupes techniques de relecture et d'écriture. Plusieurs manifestations ayant eu lieu ou à venir nécessitent une coordination interne et externe : journée transversale à destination des techniciens, organisation d'une journée bocage, participation à un comice agricole et au salon La Terre est notre Métier. Des supports de communication sont en cours de réalisation. L'heure est aussi au bilan du programme pédagogique 2023-2024 à destination des scolaires et au lancement du nouveau. Afin de bien intégrer les enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme, une formation vient de nous être proposée et le suivi des SCOT en cours de révision font partie des missions actuelles.

## QUÉSAC'EAUX

# Tout savoir sur les pêches de sauvegarde

**Dans le cadre des travaux milieux aquatiques, Eaux & Vilaine réalise des pêches de sauvegarde pour protéger les poissons des conditions délicates des travaux.**

Lorsque les travaux nécessitent des mises en assec de portions de cours d'eau pour la durée des travaux comme l'effacement d'un ouvrage pour restaurer la continuité écologique, l'effacement d'un plan d'eau ou la remise du cours d'eau dans son lit d'origine, **une pêche de sauvegarde est mentionnée dans les arrêtés d'autorisation des travaux afin que ceux-ci n'aient pas trop d'impacts sur la faune piscicole.** Ces pêches de sauvegarde deviennent obligatoires dès lors que le cours d'eau est en eau et donc abrite potentiellement une faune piscicole.

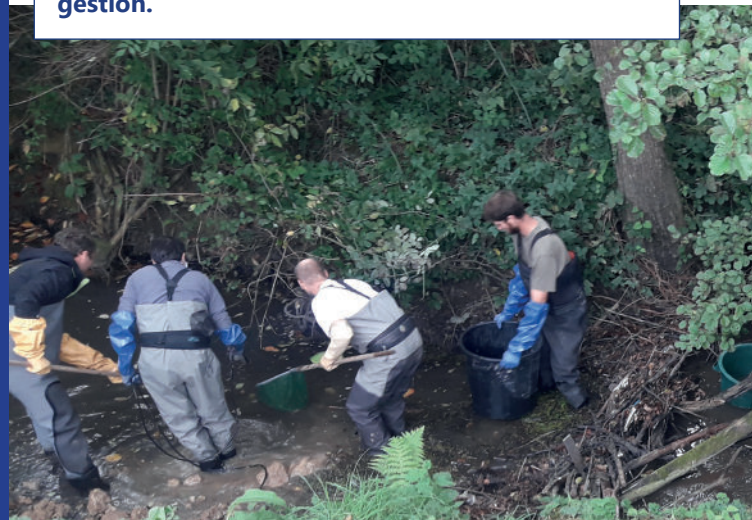
### Avant le début des travaux

Après avoir abaissé le niveau de l'eau sur la portion du cours d'eau à l'aide de batardeaux ou de l'étang à l'aide des ouvrages de régulation, **les poissons sont capturés pour les protéger des conditions délicates des travaux** (manque d'eau, remise en suspension des fines,...). Pour cela, des épuisettes sont utilisées. Parfois, il est nécessaire de réaliser des pêches électriques qui consistent à envoyer un faible courant électrique dans l'eau avec du matériel adapté. **Les poissons sont ainsi récupérés délicatement puis remis à l'eau dans une portion du cours d'eau plus en aval.**

Lorsqu'il s'agit de l'effacement d'un étang, il est décidé avec le propriétaire et l'association agréée de pêche locale du devenir de ces poissons ; soit ils sont remis dans le cours d'eau proche du plan d'eau, soit s'il s'agit de poissons inféodés aux plans d'eau et dans ce cas ils sont remis dans un plan d'eau proche ; soit il s'agit d'espèces envahissantes et doivent être détruits.

Même s'il ne s'agit pas de pêches dans le cadre de suivis scientifiques, **les animateurs milieux aquatiques sont attentifs aux espèces repérées lors de ces pêches de sauvegarde. Ils peuvent ainsi mieux connaître la faune piscicole de la zone de travaux et compléter l'état des lieux du cours d'eau concerné.**

**Si le cours d'eau est en eau, une pêche de sauvegarde sera réalisée sur chacun des sites de travaux milieux aquatiques réalisés sur l'unité de gestion.**



# [Regards] sur le bassin de la Vilaine

## AGRICOLE

### Les mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) sont **des engagements rémunérés issus du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), versés aux exploitations agricoles qui s'engagent volontairement dans un contrat MAEC de 5 ans**. Il s'agit de respecter un cahier des charges technique concernant certaines pratiques agricoles selon la MAEC choisie (assolement, usage des produits phytosanitaires, fertilisation, date de fauche, pression de pâturage, entretien des haies...) en contrepartie du versement d'une aide calculée sur la base du manque à gagner théorique (perte de rendement, temps passé).

Eaux & Vilaine anime les **Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques** qui permettent de proposer la contractualisation des MAEC aux agriculteurs pour une durée de 5 ans sur **les territoires des Unités de gestion Vilaine Aval, Est et Ouest et Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine et Marais de Vilaine**.

### Une formation PAC pour les techniciens d'Eaux & Vilaine

Le 19 avril, **une journée d'information et de formation sur la nouvelle PAC a réuni les techniciens d'Eaux & Vilaine qui sont quotidiennement en contact avec les agriculteurs** dans le cadre de leurs actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Pierre Dupraz de l'INRAE de Rennes a décrit l'histoire de la PAC mis en place dans les années 60 qui a évolué au gré des élargissements de l'Union européenne et de l'accroissement des échanges internationaux. Dans un second temps, il a abordé la

nouvelle PAC 2023-2027 avec un focus sur les éco-régimes en France : principales nouveautés de la réforme de la PAC 2023/2027. Représentant 25 % des aides du 1<sup>er</sup> pilier, les éco-régimes visent à accompagner la transition agroécologique. Les agriculteurs répondant à cette transition par leurs pratiques vertueuses, pourront bénéficier d'une aide. Même si la mise en œuvre est facultative pour les agriculteurs, **l'enjeu est de réaliser, à l'échelle de chaque exploitation, les adaptations nécessaires pour bénéficier pleinement de ce dispositif, qui répond à une logique de Paiements pour Service Environnemental (PSE)**.

## RÉVISION DU SAGE VILAINE

### L'heure est à la restitution !

Afin de développer une réflexion participative devant l'ensemble des acteurs du bassin versant de la Vilaine, Eaux & Vilaine a mis en place en 2023 une démarche de concertation ambitieuse pour réviser le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** de la Vilaine et prendre en compte, dans la nouvelle stratégie, le point de vue des habitants.

Cette concertation s'est notamment traduite par :

- **Une enquête multigénérationnelle en ligne** ayant recueilli plus de 3550 réponses, entre le 2 mars et le 7 avril 2023 et qui a permis de faire émerger les principaux enjeux de l'eau pour les habitants
- **Quatre réunions-débats itinérantes** organisées au mois de juin 2023 sur le bassin versant de la Vilaine à Chateaubourg, Nivillac, Mohon et L'Hermitage qui ont contribué à enrichir les débats
- **Un grand débat** qui s'est tenu le 25 novembre à Pont-Péan et qui a été l'occasion de travailler sur les scénarios prospectifs.

Retrouvez tout le contenu de la **restitution au public qui a eu lieu le mercredi 15 mai 2024**, salle du conseil de Rennes Métropole, ici :



## EXPERTISE

### Nouveauté : le réseau métier Eau & Urbanisme

Avec la loi du 22 août 2021, dite Loi « Climat et résilience », **les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont entrés en révision**. Ils sont au nombre de **19 sur le bassin de la Vilaine**. Cette loi prévoit aussi que **les EPTB soient identifiés en tant que Personnes Publiques Associées (PPA)** pour la révision des SCoT. Les structures porteuses de SCoT doivent donc systématiquement associer Eaux & Vilaine au processus de révision. **Le SCoT doit être compatible avec le SAGE**. Les PLU, PLUI et cartes communales devront à leur tour être révisés pour être compatibles avec le SCoT. Il faut donc réussir à intégrer les enjeux de l'eau pour qu'ils soient pris en compte du mieux possible dans l'aménagement du territoire.

**Pour que les enjeux de l'eau soient bien pris en compte dans les documents d'urbanisme lors de leur révision, le réseau Eau & Urbanisme a été créé par Eaux & Vilaine pour accompagner les porteurs de documents d'urbanisme**. Il réunit les équipes d'Eaux & Vilaine et des autres opérateurs de bassin. Le réseau désigne des référents sur le territoire pour suivre l'avancement des différentes démarches de révision des documents d'urbanisme, préparer des notes d'enjeux, sensibiliser les élus et agents en charge de la révision des documents d'urbanisme et préparer les avis de la CLE.

Support financé par :



**A propos d'Eaux & Vilaine** : Acteur institutionnel sur le bassin de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine a pour objet de porter la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant : un territoire hydrographique de 11 000 km<sup>2</sup> dont 15 000 km de cours d'eau, couvrant 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants répartis sur 6 départements (22-35-44-49-53-56) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Sa gouvernance est régie par le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Départements-Régions) et la Commission Locale de l'Eau. Parmi les principales missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral. Des missions assurées par une équipe pluridisciplinaire de près de 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois unités de gestion.



L'inf'Eaux - L'actu de l'Unité de Gestion Vilaine Est | Lettre d'information trimestrielle

Directeur de publication : Jean-François Mary, Président d'Eaux & Vilaine, en lien avec Aude de la Vergne, Vice-Présidente en charge de la Communication. Responsable de publication : Pascal Hervé, Président de l'Unité de Gestion Vilaine Est. Conception : service Communication, avec la participation des équipes. Prochain numéro : octobre 2024.

Retrouvez toute l'actualité d'Eaux & Vilaine sur : [eaux-et-vilaine.bzh](https://eaux-et-vilaine.bzh)

